

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

27/7/20

N° d'enregistrement :

2020-4804

1. Intitulé du projet

Défrichement d'une superficie de 4,1ha et d'aménagement d'une surface de 7,22 ha pour un projet de réaménagement du Haut-Montel à Brasseuse (60).

Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

Prénom

Raison sociale

ENTREPRISE PICHETA

Nom de la personne

BOUCHERET Jérôme, Directeur

Statut de la personne

Personne morale

8 9 6 6 5 2 0 0 0 5 2

Forme juridique Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Copie(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

Classe-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

4. Caractéristiques générales du projet

Présenter le présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

comprenant les éventuels travaux de démolition

est fournie dans l'annexe 9.

En accord avec les propriétaires du site, projette la réalisation d'un réaménagement à vocation paysagère, comprenant l'apport de matériaux inertes dans une portion de l'emprise de l'ancienne sablière et ses abords, sur une superficie de 7,22 ha.

L'objectif paysagère, écologique et forestière de l'ancienne carrière vise à répondre complémentaires à la réhabilitation de ce site en place de site de réception de terres et matériaux inertes et de réduire les dépôts sauvages de ces matériaux. Le projet est conforme avec le Schéma départemental des carrières de l'Oise tout en prenant en compte les sensibilités paysagères du site.

Les objectifs principaux du projet de remise en état sont :

- recréer une topographie proche de l'état original de la butte témoin du Haut Montel qui culminait à 100m NGF ;
- Créer des ouvertures visuelles sur le grand paysage ;
- retrouver une connexion avec le réseau viaire existant, notamment lié au domaine du Château de Brasseuse ;
- préserver et optimiser les milieux d'intérêts écologiques identifiés par l'étude faune/flore : mares, pelouses, hironnelles troglodytes ;
- recréer des milieux forestiers à partir d'essences locales pour reconstituer le Bois du Haut Montel ;
- maîtriser, voire éradiquer les espèces invasives, (Renouée du Japon, Robiniers, Buddleia,...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 11 ans, dont une année de préparation (défrichement, mesures de compensations écologiques, etc.).

Le projet va nécessiter un apport de 1 000 000 m³ de matériaux inertes sur une durée de 10 ans. Les matériaux sont stockés dans les régions des Hauts-de-France et d'Île-de-France.

Le phasage des travaux est programmé actuellement comme suit :

- Phase 1 (années 2 et 3) : aménagement du modelé Est et reboisement du secteur Est ;
 - Phase 2 (années 4 et 5) : aménagement du modelé Sud et réaménagement en prairies et pelouses ;
 - Phase 3 (années 6, 7 et 8) : aménagement du modelé central et réaménagement en boisement, espaces ouverts sableux et pelouses ;
 - Phase 4 (années 9 et 10) : aménagement du modelé Ouest et réaménagement en boisement, espaces ouverts sableux et pelouses ;
 - Phase finale (année 11) : finalisation des aménagements en boisement, espaces arbustifs et prairies ;
- Le projet comprend également la mise en place des panneaux pédagogiques écologiques et paysagers associés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La description de la phase d'exploitation est fournie dans l'annexe 9.

L'exploitation se fera du lundi au vendredi, en période diurne (de 7h à 17h).

enregistrement au titre des IER L (cf tableau des rubriques IER L) et régimes concernés dans l'annexe 7),
 autorisation au titre du défrichement (articles L341-1 et suivant du Code forestier).
 article R122-2 du code de l'environnement, modifié par décret n°2018-435 du 4 juin 2018, le projet de
 aux catégories de projet :
 gement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ;
 is à autorisation de plus de 0,5 hectare.
 sées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations,
 réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L.512-7-2 du Code de l'environnement).

Caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
: :	Environ : 7,22 ha
: :	Environ : 16,14 ha
(Secteur A - Secteur B) :	Environ : 4,1 ha

l'enregistrement)-cf annexe 7 :
 lockage de Déchets Inertes (ISDI).

Coordonnées géographiques Long. 4 9 ° 2 6 ' 6 " 943 Lat. 2 ° 6 9 ' 6 9 " 21

ne(s)

re et par-
 ont
 mmune
 B 221 et
 environ
 lieux sur la
 B159
 n 4,1ha.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ' ___ " Lat. ___ ° ' ___ "
 Communes traversées :
 La commune de Brasseuse (60)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

ation/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
 installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation ? Oui Non

Principalement les surfaces de votre projet et il a été autorisé ?

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous adresser à nos instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site internet de la direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique cartographie, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une ZNIEFF de type I "BOIS DU... L'environnement autour du projet est constitué des h... secteur une ZNIEFF continentale de type I.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans un Parc Naturel Régional (PNR) "France".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est concerné par une zone exposée A1.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le patrimoine le plus proche est à environ 800 mètres de la zone classée de Villeneuve-sur-Verberie et à environ 1 km de la zone qui est partiellement classé et inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface de la zone humide impactées est de : 7 360 m ² La surface de la zone d'extension est de : 12 190 m ²

	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
ols	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucun site pollué ou potentiellement pollué sur la commune de Brasseuse. Le site le plus proche est situé à environ 5 km à l'Est du site sur la commune de Nery.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'arrêté préfectoral du 25 mai 2018, la commune de Brasseuse n'est pas concernée par un périmètre de zone de répartition des eaux souterraines.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est présent sur la commune de Brasseuse.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines la commune de Brasseuse fait partie des communes du site Inscrit sous le nom de "VALLEE DE LA NONETTE" .
ns	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches de l'emprise du projet sont situés à environ 2 km à l'ouest du projet dénommés "Forêts picardes, massif des trois forêts" et "Massif forestiers d'halatte de Chantilly et d'Ermenonville".
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est « Forêt d'Halatte est ses glaciers agricoles » situé à environ 1 300 mètres au Nord-Ouest dans la commune de Pont-Saint-Maxence.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De que Appréciez sommairement
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de vie sera régulièrement alimentée
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'apport de 1 000 000 m3 d
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CF. étude d'impact faune flore réalisée par le
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches de l'e environ 2 km à l'ouest du projet dénommés forêts" et "Massif forestiers d'halatte de Cha

sur les es à particulière au 5.2 du mulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
-il la tion naturels, forestiers,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement implique la consommation de 4,1 ha d'espaces forestiers. Conformément aux dispositions de l'article L341-3 du Code forestier, des mesures seront proposées par la société Picheta pour compenser cette perte.
erné par ques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
erné par naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque de sismicité très faible ; Absence de risque d'inondation ; absence de mouvements de terrain ; Aléa retrait-gonflements des sols argileux moyen ; Absence de remontée de nappe au droit du site
-il des itaires ? erné par	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de limiter l'envol des poussières les pistes seront arrosées par temps sec.
-il des ents/des	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les trafics engendrés par l'exploitation de se site sera en moyenne de 40 camions/ jour.
e de erné par ces	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place de mesures pour limiter l'impact sonore : - Limitation de la vitesse sur la RD 100 à 50 km/h pour les transporteurs ; - Mise en place de merlons acoustiques périphériques temporaires à l'Est le long des phases 1, 2 et 3 le temps des aménagements ; - Phasage d'exploitation d'Est en Ouest ;

Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibration dans le cadre du
Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses liées aux engins et aux premières et dernières heures des journées notamment en période hivernale.
Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont liés aux échappement utilisés pour le transport et la mise en oeuvre
Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées générées par le projet seront étanche et évacuées régulièrement dans une Les eaux pluviales seront collectées par des fossés des fossés tampons d'infiltration avec redans bas.
Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets sera uniquement liée sur place. Ces déchets seront collectés et évacués leurs filières de valorisation ou d'élimination n

al, ique et ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	visuelles après remise en état sont considérées comme nuis à positifs), compte tenu des objectifs de restitution à un état proche de l'état originel du site (butte boisée du Haut-Montel) et à la création de nouveaux usages, notamment écologiques et pédagogiques de manière encadrée.
l-il des ons sur les umaines e, , , , (ments), nt l'usage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entraînera la disparition d'espaces boisés au profit d'un usage d'activité d'aménagement pour une période de 10 ans.

projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou

oui, décrivez lesquelles :

2018 à proximité de l'aire d'étude rapprochée comme à prendre en compte pour l'évaluation des

a (Groupe Suez) : Collecte, traitement, élimination, stockage de déchets ménagers à environ 2 km au
terminaison de l'activité par le réaménagement d'un thalweg en ISDI sur 3-5 ans ;

et de valorisation paysagère, écologique et forestière de l'ancienne carrière du Bois du Haut Montel
érés d'une part du fait de l'éloignement de ceux-ci à l'Ouest du territoire contre le massif forestier
un trafic routier moindre sur la RD 932a traversant Villeneuve-sur-Verberie, du fait notamment de
mmé du site Ecosita dans les toutes prochaines années.

projet au cœur du Boisement du Haut-Montel, à l'Est de l'autoroute A1, limite d'autant plus les effets
xploitation.

projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

si oui, décrivez lesquels :

Il convient de se référer à l'Annexe 13 ci-jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation d'impact environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient de se référer à l'Annexe 14 ci-jointe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage » ; non publié ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/50 000 (ou d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique et un point de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre dans l'environnement paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, un plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photographies aériennes complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/25 000 et 1/50 000 devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, cours d'eau et plans d'eau ;
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport au site Natura 2000 ; dans d'autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 ;
	susceptible d'avoir des effets.